Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-265603019-20260917-DEL2026_07CCAS-DE

CCAS
Mairie
De
SAINT-DOLAY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C. C. A. S.

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

L'an deux mil vingt-six,

Le 17 septembre 2026

La Commission Communale d'Action Sociale de la commune de SAINT-DOLAY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Présents : Isabelle SIRLIN – Bruno CRESPEL – Annie LEPAGE – BERTET Audrey – ROBIN Stéphanie - Marie-Claude VIGANRD – Viviane BONPOIL - Josiane BERTREL – Emmanuelle CHAMINADE– Benjamin ROCHE - Yvonne MAHE

Absents excusés : Valentin QUIRION donne pourvoir à BERTET Audrey - Françoise GUIHARD– Béatrice BALAC

A été désigné secrétaire, Monsieur Bruno CRESPEL

DEL 2026-07 CAS – SUBVENTION À L'ASAP CLARPA

Au bilan arrêté au 31 janvier 2026 présenté par le CLARPA, le déficit cumulé à cette date a été de 4 454.84 €.

Selon l'avenant 2 de la convention de gestion signé avec le CLARPA en date du 24 avril 2026, le CCAS a renoncé à recevoir les 3791.67 € correspondant au renouvellement du mobilier prévu à l'article 1 « charges d'investissement » au titre de l'exercice 2025/2026.

Par conséquent, Monsieur Le Président propose de verser une subvention d'un montant 663.14 € au CLARPA

Le Conseil d'administration après délibération par 12 voix pour, une abstention attribue une subvention à l'association CLARPA d'un montant de 663.14 €

Le Président,

Patrick GERAUD

